



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

APEI DE CHAMBERY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
APEI DE CHAMBERY
127 rue du Larzac – 73000 CHAMBERY

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

APEI DE CHAMBERY

127 rue du Larzac - 73000 CHAMBERY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association APEI DE CHAMBERY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APEI DE CHAMBERY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 11 juin 2026

KPMG SA



Signé par Jean-Marc Baumann

Jean-Marc BAUMANN

Associé

APEI DE CHAMBERY

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	Exercice 2025 (selon ANC 2022-06)			Exercice 2024 (selon ANC 2022-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	22 744	17 741	5 003	8 171
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	281 149	238 467	42 683	77 388
Autres immobilisations incorporelles			-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 698 432	511 132	1 187 299	956 454
Constructions	27 467 699	11 771 098	15 696 601	14 511 975
Installations techniques, mat. et outillage	4 682 784	3 871 041	811 743	920 872
Autres immobilisations corporelles	8 368 242	5 924 063	2 444 179	2 776 168
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	264 621		264 621	899 739
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 488		15 488	15 488
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 828 979		4 828 979	4 828 979
Prêts	857 697		857 697	793 250
Autres immobilisations financières	12 221		12 221	15 069
Total II	48 500 054	22 333 543	26 166 512	25 803 552
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
	114 998		114 998	96 110
Avances et acomptes versés sur commandes				
	32 750		32 750	50 472
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 422 281	63 921	1 358 360	1 303 827
Créances reçues par legs ou donations			-	-
Autres créances	481 491		481 491	1 011 948
Charges constatées d'avance	156 243		156 243	130 605
Valeurs mobilières de placement				
	528 974		528 974	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités				
	7 498 715		7 498 715	8 146 536
Total III	10 235 452	63 921	10 171 531	10 739 499
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	58 735 507	22 397 464	36 338 043	36 543 051

APEI DE CHAMBERY

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF	Exercice 2025 (selon ANC 2022-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2022-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	535 963	535 963
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	6 041 456	6 055 216
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 795 451	4 809 211
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	9 208 557	9 126 930
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	278 438	- 311 056
Excédent ou déficit de l'exercice	599 112	67 867
Dont excédent ou déficit des activités sociales et et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 244 093	575 734
Situation nette (sous total)	16 385 088	15 785 976
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 228 178	1 294 713
Provisions réglementées	432 109	435 494
Total I	18 045 375	17 516 183
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	15 488	15 488
Fonds dédiés	3 283 222	3 350 358
Total II	3 298 710	3 365 846
PROVISIONS		
Provisions pour risques	424 400	514 200
Provisions pour charges		
Total III	424 400	514 200
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 421 783	10 988 342
Emprunts et dettes financières diverses	10 520	6 520
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes	166 510	178 753
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 720 135	1 520 907
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 703 239	1 735 973
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51 366	230 248
Autres dettes	317 225	309 997
Produits constatés d'avance	178 780	176 081
Total IV	14 569 558	15 146 821
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	36 338 043	36 543 051

APEI DE CHAMBERY

COMPTE DE RESULTAT 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025 (selon ANC 2022-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2022-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	23 248	23 151
Ventes de biens et services		
<i>Ventes de biens</i>		86
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	-	86
<i>Ventes de prestations de service</i>	5 353 127	5 252 113
dont parrainages		
dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales	5 039 766	4 965 573
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	29 804 317	29 185 929
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	29 551 090	29 027 180
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	16 707	44 881
Mécénats	-	6 770
Legs, donations et assurances-vie	249 256	17 308
Contributions financières	219 910	100 156
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	136 968	56 658
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	19 600	
Utilisations des fonds dédiés	399 881	276 184
Autres produits	3 240 049	3 143 554
Total I	39 463 062	38 106 789
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	313 736	271 754
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	346 998	369 865
Variation de matières premières et autres approvisionnements	- 18 887	6 458
Autres achats et charges externes	10 507 616	10 307 514
Aides financières	24 851	104 953
Impôts, taxes et versements assimilés	1 723 197	1 666 434
Salaires	17 036 142	16 846 180
Cotisations sociales	6 177 113	5 998 370
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 923 258	1 924 748
Dotations aux provisions	-	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	60 250	
Reports en fonds dédiés	332 744	365 982
Autres charges	211 679	213 447
Total II	38 638 696	38 075 703
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	824 366	31 086
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	6 261	6 262
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	128 318	220 784
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	134 580	227 046
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	335 367	369 244
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	335 367	369 244
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 200 787	- 142 198
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	623 579	111 112
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	9 657	302 973
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	6 272	75 690
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 385	227 283
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les sociétés (VIII)	27 852	48 304
Total des produits (I + III + V)	39 607 299	38 636 808
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	39 008 187	38 568 941
EXCEDENT OU DEFICIT	599 112	67 867
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 244 093	575 734
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	910	175
Prestations en nature	14 760	9 180
Bénévolat	33 209	30 431
TOTAL	48 879	39 786
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	910	175
Prestations en nature	14 760	9 180
Personnel bénévole	33 209	30 431
TOTAL	48 879	39 786

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan :	36 338 043 €
Total des produits d'exploitation :	39 463 062 €
Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - ») :	+ 599 112 €

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 21/05/2026.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

1. Objet de l'Association APEI DE CHAMBERY

L'APEI DE CHAMBERY, Association des parents, des personnes handicapées mentales et de leurs amis, de Chambéry, a pour objet l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap mental.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

- **En liaison avec l'UDAPEI de Savoie, avec l'UNAPEI Auvergne-Rhône-Alpes, dont elle fait partie, et avec l'UNAPEI à laquelle elle adhère, l'APEI de Chambéry a les buts suivants :**

- Accompagner, par des réponses adaptées, les personnes handicapées mentales, avec ou sans handicap associé, tout au long de leur vie et dans tous les domaines de la vie : apprentissage, vie sociale et professionnelle, vacances, loisirs, rééducation, qu'elles puissent parvenir au maximum d'autonomie et d'intégration, ainsi qu'aux meilleures conditions de vie.
- Représenter les personnes handicapées et leurs familles auprès des pouvoirs publics et de la justice pour obtenir le respect de leurs droits et de leur citoyenneté, et faire prendre en compte leurs besoins spécifiques.
- Favoriser l'intégration de la personne handicapée mentale dans tous les domaines, notamment professionnel et contribuer au logement des personnes défavorisées.

- **Les types d'accueils et accompagnements de l'APEI DE CHAMBERY :**

- IME (Institut Médico Educatif) et PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)

L'IME accueille des jeunes de 6 à 20 ans, en internat de semaine ou en semi-internat. L'IME est un lieu d'accueil et de vie adapté et accessible au handicap de l'enfant, où l'on met en œuvre et mobilise des moyens de compensation du handicap dans le cadre du projet de vie de l'enfant. Au sein de l'IME sont proposées de multiples activités scolaires, sociales, artistiques, sportives et thérapeutiques.

Le PCPE accompagne des enfants en rupture de parcours ou en risque de l'être. Il s'occupe de la coordination de parcours, de l'évaluation fonctionnelle des besoins, de l'accompagnement éducatif, du soutien parental.

- CME (Centre Médico Educatif)

Le CME intègre des soins médicaux, de la rééducation, de l'appareillage, de la communication adaptée et un soutien psychologique, en plus des activités éducatives et de bien-être.

- SESSAD (Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile)

Les SESSAD sont des structures destinées à maintenir ou intégrer l'enfant en situation de handicap (de 0 à 20 ans) dans son milieu naturel de vie en assurant les soins, le soutien éducatif et le suivi nécessaires. A ce titre, ils interviennent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent en fonction des besoins repérés. Ainsi, les professionnels d'un SESSAD se déplacent au domicile, dans l'établissement scolaire ou dans les lieux de professionnalisation de la personne en situation de handicap.

- Foyers d'hébergement

Les foyers d'hébergement accueillent, en fin de journée et les week-ends, toute personne handicapée intellectuelle travaillant en ESAT ou accueillie en SAJ. Les foyers d'hébergement se présentent sous forme d'habitat diversifié intégré en milieu urbain ou rural, disposant d'espaces privatifs adaptés aux besoins de chacun.

- Foyer de vie et FAM (Foyer d'accueil médicalisé)

Le foyer de vie accompagne des personnes adultes dans l'incapacité d'exercer une activité à caractère professionnel mais qui ont conservé des capacités cognitives suffisantes et une certaine autonomie. Il propose des activités correspondant à leurs aptitudes et leurs centres d'intérêts.

Le FAM s'adresse à des adultes ayant besoin de soins au quotidien, en situation de dépendance pour les actes de la vie courante, et d'accompagnement médicalisé.

- MAS (Maison d'accueil Spécialisée)

Les MAS accueillent des personnes qui n'ont pas d'autonomie dans les actes de la vie courante et qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants, soins dispensés par des équipes médicales pluridisciplinaires.

- Habitat Inclusif et Aide à la Vie Partagée

Ce sont des habitats de droit commun dédiés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap.

- ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail)

C'est un établissement médico-social, à la fois lieu d'activités de production et de travail, comme une entreprise traditionnelle, et lieu de formation et de soutien médico-social et éducatif. Bénéficiant d'un encadrement spécialisé, la personne effectue un travail adapté qui valorise ses capacités et ses compétences. L'objectif essentiel : la socialisation et l'intégration sociale des personnes accueillies, le travail n'étant que l'un des moyens de les réaliser.

- SAJ (Service d'Accueil de Jour)

Ce service accueille en demi-journée ou à la journée, les personnes qui possèdent une certaine autonomie mais qui ne peuvent trouver leur épanouissement dans le travail. Le SAJ propose des activités culturelles et citoyennes, de maintien des acquis, de stimulation et de socialisation.

- SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)

Il accompagne les adultes handicapés qui vivent à leur domicile ou en milieu ordinaire. Il leur apporte un soutien dans la vie quotidienne. Il propose également des solutions adaptées lors de la retraite après l'ESAT.

- PAM 73 (Plateforme Autisme Multiservices 73)

Cette plateforme propose un accompagnement et un soutien aux proches de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Il propose également un accueil de répit pour ces personnes avec TSA, adulte ou enfant.

- Service Formation CAMPUS

Le pôle d'accompagnement professionnel et à la formation organise et coordonne les actions de formations des professionnels de l'APEI.

- Atelier GRANIER

Service transversal qui regroupe l'ensemble des personnels agents de service intérieur en charge de l'entretien et de l'hygiène de tous les locaux.

- Répartition géographique des établissements :

Tous les établissements de l'APEI DE CHAMBERY se situent dans le bassin chambérien.

3. Moyens mis en œuvre

Pour la réalisation de ses buts, l'Association doit :

- a) Apporter aux familles l'appui moral et matériel dont elles peuvent avoir besoin en développant la confiance et la solidarité entre les membres et en les amenant à participer activement à la vie associative.
- b) Définir, promouvoir, construire et gérer des structures, des établissements ou services adaptés pour les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes handicapées vieillissantes, seule ou en partenariat.
- c) Mettre en place tout service utile aux personnes handicapées et à leurs familles.
- d) Informer et sensibiliser l'opinion publique.
- e) Organiser toute manifestation qui sert ses objectifs.
- f) Maintenir un contact régulier et prendre part au travail inter associatif avec tous les mouvements œuvrant dans le champ du handicap et plus généralement dans le social et le médico-social.
- g) Faire respecter son indépendance de toute doctrine politique, religieuse ou raciale.

- **Les modes de gestion :**

Les établissements en gestion conventionnée :

- Le pôle enfance - ARS
- Le pôle travail ESAT (social) - ARS
- Les foyers d'hébergement, le SAVS et le SAJ – Département
- Le site Parelles (FDV et FAM) – Département / ARS
- Le site Noiray (FAM et MAS) – Département / ARS
- Le site Mésanges (CME et MAS Polyhandicap) – ARS
- La PAM73 – ARS
- L'Aide à la Vie Partagée - Département
- Le Siège

Les établissements en gestion NON conventionnée :

- Le pôle travail ESAT (commercial), Atelier Granier
- L'Habitat Inclusif
- L'Association, la Cuisine Centrale
- La branche formation CAMPUS

- **Les modalités de financement :**

Le financement du fonctionnement des établissements est principalement assuré par l'ARS et le Conseil Départemental en fonction du type d'accueil proposé.

Le 3^{ème} CPOM a été signé en 2023 pour 5 ans, soit jusqu'en 2027, il intègre un rebasage du secteur enfant par l'ARS ainsi qu'un rebasage et un développement de l'offre sur la partie financée par le Conseil départemental.

Les taux de reconduction des dotations globales pour 2025 ont été de +0,93% pour l'ARS et de 2,30% pour le Conseil Départemental.

Le dossier de renouvellement du Siège a été validé par l'ARS le 24/11/2022 pour une durée de 5 ans, de 2023 à 2027 inclus.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 a été marqué principalement par :

- La persistance des vacances de postes en nombre sur l'ensemble de l'année pour les ESMS FAM et MAS, avec des conséquences majeures en matière de qualité d'accompagnement et d'équilibre budgétaire.
- L'achèvement de la première phase des travaux de rénovation du site Parelles et la validation du financement de la deuxième phase par le Conseil Départemental.
- Le choix d'un nouveau logiciel Dossier Unique Informatisé, IMAGO, et la formation des personnels sur le dernier semestre pour un déploiement en 2026.
- Les premières coupes Sérafin-PH dans le secteur enfants.
- La poursuite du partenariat avec ASH, via le GCSMS Communauté au Service de l'Autonomie en Savoie, sur la structuration des missions de la Communauté 360 sur la Savoie, pour accompagner les parcours des personnes sans solution, mais aussi pour répondre à des problématiques du territoire avec une trentaine de partenaires associés

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Passage du CME Les Mésanges et du SESSAD polyhandicap en Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME MESANGES).
- Transformation de 19 places de FH en 13 places de FDV et transformation du Foyer d'hébergement en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM).
- Séparation administrative de la MAS de 24 places en la MAS Noiray de 14 places à Saint-Baldoph et la MAS Mésanges de 10 places à La-Motte-Servolex.
- Souscription d'emprunts auprès de la Société Générale pour 3,5M€ afin de financer la deuxième phase de rénovation des Parelles lancée en janvier 2026.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Application des principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 04 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général ;
- Du règlement n°2023-03 de l'ANC du 07 juillet 2023 modifiant le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

3.2. Agrégation des comptes de l'Association

L'Association gère des établissements dont la gestion est contrôlée et d'autres dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 CASF) et utilisent des comptes de liaison qui enregistrent toutes les opérations entre établissements et services. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- Une sommation des différentes comptabilités,
- Une élimination des opérations internes de l'Association. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.
Le montant des opérations internes 2025 neutralisées s'élève à 2 026 k€ de frais de siège et 2 810 k€ de prestations réciproques.
- Des retraitements de la compta administrative sont effectués selon le détail suivant :

ETS	LIBELLE	COMPTE	Debit	Crédit	Impact/résult
CME	Provisions non opposables - reprise	78		17 700	17 700
CME	Provisions non opposables - reprise	15	17 700		
Tous	Provisions non opposables - reprise	78		72 100	72 100
Tous	Provisions non opposables - reprise	15	72 100		
ASSOC	Apports bénévolat	75		4 792	
ASSOC	Apports bénévolat	62	4 792		
	neutralisation prestations internes	6xx		4 836 135	
	neutralisation prestations internes	7xx	4 836 135		
	neutralisation créances internes	411		151 293	
	neutralisation dettes internes	401	151 293		
			5 082 020	5 082 020	89 800

Le résultat comptable de l'Association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des « Activités en gestion NON contrôlée »
- Les résultats des « Activités sous gestion contrôlée » ayant un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les autorités compétentes qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R314-52 du CASF.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- le résultat comptable en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur. Ce résultat est arrêté par le Conseil d'Administration.
 - le résultat effectif qui correspond au résultat comptable corrigé des reprises de réserves, des neutralisations de dépenses inopposables et augmenté des résultats antérieurs pour les établissements sous gestion contrôlée.
- Dans le cadre du CPOM le résultat effectif est affecté par l'Assemblée Générale.

3.3. Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.3.1 Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Le mode d'amortissement et la durée normale d'utilisation des biens sont indiqués dans le tableau des amortissements au point 4.1.2.

Les acquisitions de logiciels informatiques sont inscrites en immobilisations incorporelles et sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de 2 à 7 ans.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provisions.

Les règlements 2002-10 et 2004-06 du Comité de Réglementation Comptable relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, applicables depuis le 1^{er} janvier 2005, sont mis en œuvre pour les acquisitions significatives.

Participation et autres titres immobilisés : la valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires.

Contrats de capitalisation : La valeur de ces contrats est garantie à l'échéance. Conformément à la réglementation, ces contrats étant mixtes (fonds euros et unités de comptes) les plus-values latentes ne sont plus comptabilisées dans le compte de résultat depuis 2022.

3.3.2 Méthodes d'évaluations et de dépréciations de l'actif circulant

- **Stocks**

Les stocks de matières premières sont évalués au dernier prix d'achat pratiqué (valeur de remplacement).

Les stocks de produits finis et d'en cours de production sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont dépréciés en considération de leur valeur vénale et en tenant compte de l'écoulement des produits et de leurs perspectives de vente.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

- **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les comptes bancaires ouverts au sein d'une même banque sont compensés conformément à la convention de fusion d'échelle.

3.3.3 Fonds propres

- **Présentation des fonds propres**

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- réserves
- report à nouveau
- excédent ou déficit de l'exercice.

Ce tableau est présenté au chapitre 5.1 « Fonds propres ».

- **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

3.3.4 Méthodes d'évaluations des provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'Association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Les provisions sont détaillées dans le chapitre 5.3.

3.3.5 Méthodes d'évaluations des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- les autres contributions accordées par l'autorité de tarification. Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS ».

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisés au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;

- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- les remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

Les fonds dédiés sont détaillés au chapitre 5.4.

3.3.6 Autres postes

- **Régime fiscal**

Le montant de l'impôt sur les sociétés dû sur les produits financiers et les produits annexes s'élève à 27 852 €.

- **Contribution volontaire**

L'Association a décidé de valoriser à compter du 01.01.2020 les contributions volontaires en application du règlement ANC N°2018-06. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont les suivantes :

- ✓ temps passés : 1 889 h

Les données sont collectées auprès des administrateurs, ainsi que des bénévoles, familles et amis de l'APEI DE CHAMBERY. Les informations (Type d'activité, noms, prénoms et fonctions des bénévoles, missions réalisées, dates de réalisation et temps passés) sont rassemblées à partir d'un tableur formaté à cet effet, puis consolidées.

Les temps passés, exprimés en heures, incluent les déplacements induits par les missions.

Les heures sont valorisées sur la base d'un taux horaire égal au SMIC brut de 2025 (11.88€), auquel s'ajoutent les charges sociales (48%).

- ✓ produits et prestations reçues :

Les données sont collectées auprès des établissements et du Siège social. Les informations (Nature du produit ou de la prestation, nom du donateur, unité de mesure, quantité, coût par unité de mesure et coût total) sont rassemblées en format papier et sont consolidées par le Siège pour la comptabilisation.

3.4. Dérogation méthodes comptables

Les provisions pour risques d'emploi des travailleurs handicapés, telles qu'imposées par notre convention, sont reprises en provisions pour risques et charges pour 113 k€ dans l'établissement ESAT ; elles sont annulées dans les comptes globaux, n'étant pas admises par la réglementation comptable.

3.5. Changements de réglementation comptable

L'entité applique pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, et le règlement ANC n°2023-03 modifiant le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces règlements sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et ils constituent un changement de méthode comptable, sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Ces règlements introduisent les changements suivants, d'application prospective :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- Suppression de la technique du transfert de charges ;
- Comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt.

Les principaux impacts sur les comptes au 31/12/2025 de l'APEI DE CHAMBERY sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025 (selon ANC 2022-06)	QP de subv.virée au résultat	Produits de cession d'immos	Transfert de charges exceptionnelles relatif à des indemnités d'assurance	VNC des immos cédées	Exercice 2025 présenté selon règles antérieures
Concours publics et subventions d'exploitation	29 804 317	- 103 683				29 700 634
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	19 600		- 19 600			-
Autres produits	3 240 049			- 53 003		3 187 046
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	- 60 250				60 250	-
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	824 366	- 103 683	- 19 600	- 53 003	60 250	708 330
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 200 787					- 200 787
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	623 579					507 543
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	9 657	103 683	19 600	53 003		185 943
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	- 6 272				- 60 250	- 66 522
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 385	103 683	19 600	53 003	- 60 250	119 421
Participation des salariés aux résultats (VII)						-
Impôts sur les sociétés (VIII)	- 27 852					- 27 852
EXCÉDENT OU DÉFICIT	599 112					599 112

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat comparatifs ont été effectués. Les principaux reclassements sont :

- à l'actif, regroupement des avances et acomptes sur immos sur la ligne des immobilisations en cours ;
- à l'actif, inscription des charges constatées d'avance dans la rubrique des créances ;
- au compte de résultat, regroupement des charges et produits exceptionnels sur 2 lignes alors qu'ils étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024.

Le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'arrêtés et publiés sont présentés au chapitre 8.

4. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN

4.1. L'actif immobilisé

4.1.1 Mouvements des immobilisations

Désignation	Valeur brute au 31/12/N-1	augmentation	diminution	Valeur brute au 31/12/N
	2024			2025
Frais d'Etudes, logiciels, et divers	303 893			303 893
Immobilisations incorporelles en cours	-			-
Total Immob. Incorporelles (A)	303 893	-	-	303 893
Terrains (1)	331 299			331 299
Aménagements terrains (1)	1 040 407	326 726		1 367 133
Constructions (2)	24 893 631	2 133 985		27 027 616
Aménagements bâtiments s/sol propre (2)	360 961			360 961
Aménagements bâtiments s/sol d'autrui (2)	72 901			72 901
Matériels/outillages (3)	4 455 611	180 671	13 853	4 622 429
Agencements divers (4)	5 269 724	110 698	116 997	5 263 425
Matériel de transport (4)	1 853 298	107 241	102 321	1 858 218
Matériel de bureau et informatique (4)	600 327	33 686	1 415	632 598
Mobilier (4)	553 593	17 239	3 064	567 767
Immobilisations en cours et avances	899 739	191 541	826 660	264 621
Biens reçus par legs ou donations	15 488			15 488
Total Immo.corporelles hors TA (B)	40 346 980	3 101 787	1 064 311	42 384 456
Immo. s/Taxe d'Apprentissage				
Constructions (2)	6 222			6 222
Matériels outillages (3)	60 354			60 354
Matériel de transport (4)	34 130			34 130
Agencements divers (4)	12 104			12 104
Total Immo. s/Taxe d'Apprentissage (C)	112 809	-	-	112 809
Total Immo. Corporelles (B+C)	40 459 789	3 101 787	1 064 311	42 497 265
Total immo. non financières (A+B+C)	40 763 683	3 101 787	1 064 311	42 801 158
Regroupement de certains postes du bilan				
Total Général Terrains (1)	1 371 706	326 726	-	1 698 432
Total Général Constructions (2)	25 333 714	2 133 985	-	27 467 699
Total Général Matériel outill. (3)	4 515 965	180 671	13 853	4 682 784
Total Général Agenc. div. mat. mob. (4)	8 323 177	268 864	223 798	8 368 242

Immobilisations financières

Désignation	Valeur au 31/12/N-1	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/N
Titres immobilisés (droit de propriété)	404 402			404 402
Titres immobilisés (droit de créance)	312 907			312 907
Contrats de capitalisation	4 000 000			4 000 000
Prêts (effort construction)	793 250	64 447		857 697
Dépôts et cautionnement	15 069		2 848	12 221
Intérêts courus sur immo.financières	111 669			111 669
sous total				5 698 896
A déduire				
Titres de participation non appelés	-			-
Dépréciation contrat de capitalisation	-			-
Dépréciation des prêts	-			-
sous total				
Total Immo financières	5 637 297	64 447	2 848	5 698 896

Précisions sur les postes d'immobilisations non financières

Augmentations d'immobilisations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Frais d'Etudes, logiciels, et divers			-		
Immobilisations incorporelles en cours			-		
Terrains	178 949		147 776		
Constructions	566 662		1 567 323		
Matériel outill	63 979		116 692		
Agenc. div. mat. mob.	17 069		251 794		
Immobilisations en cours et avances			191 541		
Biens reçus par legs ou donations				-	
	826 660	-	2 275 127	-	-

Diminutions d'immobilisations de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Frais d'Etudes, logiciels, et divers					-
Immobilisations incorporelles en cours					-
Terrains					-
Constructions					-
Matériel outill					13 853
Agenc. div. mat. mob.			102 321		121 477
Immobilisations en cours et avances	826 660				
	826 660	-	102 321	-	135 330

4.1.2 Tableau des amortissements

Désignation	Durée d'utilisation	Mode d'amort. *	Amortissements au 31/12/N-1	augmentation	diminution	Amortissements au 31/12/N
Frais d'Etudes, logiciels, et divers	2 - 7 ans	L	2024 218 335	37 873		2025 256 208
Total Amortissements Immo Incorporelles (A)			218 335	37 873	-	256 208
Aménagements terrains (1)	3 - 20 ans	L	415 252	95 880		511 132
Constructions (2)	10 - 50 ans	L	10 670 939	860 568		11 531 507
Aménagements bâtiments s/sol propre (2)	10 - 30 ans	L	118 334	85 875		204 209
Aménagements bâtiments s/sol d'autrui (2)	10 - 30 ans	L	26 244	2 916		29 160
Matériels/outillages (3)	2 - 10 ans	L	3 539 023	284 725	11 279	3 812 469
Agencements divers (4)	3 - 20 ans	L	3 295 493	324 335	59 436	3 560 392
Matériel de transport (4)	3 - 10 ans	L	1 238 767	149 694	102 321	1 286 140
Matériel de bureau et informatique (4)		L	487 949	42 708	1 301	529 357
Mobilier (4)	3 - 10 ans	L	500 559	19 613	3 064	517 108
Total Amort. Immo.corporelles hors TA (B)			20 292 561	1 866 316	177 401	21 981 475
Amort. Immo. s/Taxe d'Apprentissage						
Constructions (2)	10 - 50 ans	L	6 222			6 222
Matériels outillages (3)	2 - 10 ans	L	56 071	2 501		58 572
Matériel de transport (4)	3 - 10 ans	L	12 137	6 826		18 963
Agencements divers (4)	3 - 20 ans	L	12 104			12 104
Total Amort. Immo. s/TA (C)			86 533	9 327	-	95 860
Total Immo. Corporelles (B+C)			20 379 093	1 875 643	177 401	22 077 335
Total Immo. non financières (A+B+C)			20 597 428	1 913 516	177 401	22 333 543
Regroupement de certains postes du bilan						
Total Général Terrains (1)			415 252	95 880	-	511 132
Total Général Constructions (2)			10 821 739	949 360	-	11 771 098
Total Général Matériel outil. (3)			3 595 094	287 226	11 279	3 871 041
Total Général Agenc. div. mat. mob. (4)			5 547 009	543 177	166 122	5 924 063

* L = linéaire, D = dégressif

Valeur nette comptable des sorties 60 249,66

Précisions sur les postes d'amortissements

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis en linéaire	Sur éléments amortis autre mode	Dotations exceptionnelles
Frais d'Etudes, logiciels, et divers		37 873		
Terrains		95 880		
Constructions		949 360		
Matériel outil		287 226		
Agenc. div. mat. mob.		543 177		
	-	1 913 516	-	-

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Frais d'Etudes, logiciels, et divers			-
Terrains			-
Constructions			-
Matériel outil			11 279
Agenc. div. mat. mob.		102 321	63 801
	-	102 321	75 080

4.1.3 Tableau des participations

Renseignements détaillés concernant les participations	Capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
			Brute	Nette				
GIE SIM 73	1 050 027	36,88	387 277	387 277	-	-	619 338	-
GCSMS CSAS (*)	1 000	50,00	500	500	-	-	2 178	-

(*) données N-1

4.2. Etat des créances et des dettes

Les créances figurant à l'actif circulant du bilan sont toutes à échéance à moins d'un an, y compris la créance "litige CAT 1985" de 29.887,39 euros, selon lettre DGAS/5B du 9 août 2002 et article R314-109 du CASF.

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations			
	Titres immobilisés, droits de créances	4 717 310		4 717 310
	Prêts (1) (2)	857 697		857 697
	Autres immobilisations financières	123 890	123 890	
	Sous total actif immobilisé	5 698 896	123 890	5 575 007
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux (3)	73 101	73 101	
	Autres créances clients	1 349 180	1 349 180	
	Personnel et comptes rattachés	272	272	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 053	67 053	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	16 426	16 426	
	Autres impôts taxes et versements assimilés et subventions à recevoir	36 062	36 062	
	Divers (avances et acomptes versés sur commandes)	32 750	32 750	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	361 679	361 679	
	Charges constatées d'avance	156 243	156 243	
	Sous total actif circulant	2 092 765	2 092 765	0
	Total	7 791 661	2 216 654	5 575 007

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	64 447
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	0
(2) Dont prêts et avances consentis aux associés	0
(3) Dont régularisations auprès des départements extérieurs à la Savoie	0

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit et emprunts et dettes financières divers : (1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine	10 421 783	728 732	2 508 601	7 184 450
	Emprunts et dettes financières diverses	10 520	10 520		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166 510	166 510		
	Clients, avoirs à établir	0	0		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 720 135	1 720 135		
	Personnel et comptes rattachés	212 267	212 267		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 132 634	1 132 634		
	Impôts sur les sociétés	33 023	33 023		
	Taxe sur la valeur ajoutée	17 340	17 340		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	307 976	307 976		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51 366	51 366		
	Groupe et associés (2)	294 416	294 416		
	Autres dettes	22 809	22 809		
	Produits constatés d'avance	178 780	178 780		
	TOTAL	14 569 558	4 876 508	2 508 601	7 184 450

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	557 387
(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés	0

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	Montant à la clôture	Montant garanti
Emprunt de 542 k€ souscrit en septembre 2012 sur 20 ans	231 544	162 600

4.3. Etat des placements

Valeur comptable des placements	31/12/2025
Obligations	-
Comptes à terme	1 550 000
Valeurs Mobilières de placements	528 974
	2 078 974
Valeur liquidative des placements	2 090 210
Plus-value latente	11 235

La valeur liquidative au 31 décembre 2025 est donc supérieure à la valeur comptable.

4.4. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	142 487	151 659
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 061	265 090
Dettes fiscales et sociales	214 691	297 185
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	780	780
Autres dettes :	20 563	11 079
Total	641 582	725 794

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Autres immobilisations financières	111 669	111 669
Créances clients et comptes rattachés	1 983	9 435
Créances fiscales et sociales	6 607	8 102
Autres créances	89 801	122 007
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	17 450	69 150
Total	227 510	320 363

5. INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF DU BILAN

5.1. Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	A la clôture (31/12/2025)
	Montant global avec ANC 2022-06/2023-03					
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	535 963	-	-	-	-	535 963
Fonds associatif avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation						-
Réserves	6 055 216	- 13 760	-	-	-	6 041 456
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	4 809 211	- 13 760	-	-	-	4 795 451
Report à nouveau	9 126 930	81 627	-	-	-	9 208 557
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 311 056	589 494	-	-	-	278 438
Excédent ou déficit de l'exercice	67 867	- 67 867	599 112	-	-	599 112
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	575 734	- 575 734	- 244 093	-	-	- 244 093
Situation nette	15 785 976	0	599 112	-	-	16 385 088
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	1 294 713	-	37 148	- 103 683	-	1 228 178
Provisions réglementées	435 494	-	6 272	- 9 657	-	432 109
Total	17 516 183	0	642 532	- 113 340	-	18 045 375

5.2. Détermination et Affectation du résultat de l'exercice

5.2.1 Tableau de passage des résultats comptables aux résultats effectifs

Ets	(1) Résultat comptable	(2) Utilisation des RAN pour mesures d'exploit.	(3) Utilisation de la réserve de compensation des déficits	(4) Utilisation de la réserve de compensation des charges d'amort	(5) variation CP inopposable	(6) amortissements excédentaires différés	A = TOT (1) à (6) Résultat effectif	B Reprise excédents et déficits antérieurs	C virements entre ets	D = TOT A à C Résultat effectif cumulé à affecter
ESAT BPAS	55 406,66		48 101,99	5 117,00	8 271,00	5 200,72	15 659,39	15 659,39		-
CME	106 844,14	8 895,30	122 693,86	6 225,00	8 200,00	41 771,56	19 001,54	-	19 001,54	-
FAM NOIRAY ARS	272 601,12						275 011,12	265 787,90	140 371,63	400 427,39
FAM PARELLES ARS	42 420,45				2 410,00		42 420,45	28 718,62		71 139,07
DIME	97 067,28		156 151,41	1 100,00	7 382,00		261 700,69	-	140 371,63	121 329,06
DIME PCPE	49 250,14	49 250,14					-	-		-
DIME UEMA	34 029,17						34 029,17	-	34 029,17	-
MAS	186 700,40	12 992,00			3 676,00		177 384,40	0,00	34 029,17	143 355,23
PAM73	26 986,82				3 900,00		30 886,82	148 546,46		117 659,64
SESSAD MESANGES	19 001,54						19 001,54	-	19 001,54	-
SIEGE	74 454,69				8 964,00	31 718,60	51 700,09	52 383,70		104 083,79
sous-total ARS (a)	515 657,05	71 137,44	326 947,26	12 442,00	10 111,00	78 690,88	193 932,23	77 916,97	-	271 849,20
AIDE A LA VIE PARTAGEE	5 958,00						5 958,00			5 958,00
FAM NOIRAY CD	35 394,72				9 109,00		44 503,72	134 976,78	179 480,50	-
FAM PARELLES CD	41 438,63				3 908,00		37 530,63	-		37 530,63
FDV	63 611,39	4 755,99		6 180,50	2 206,00		72 341,88	50,11	50 000,00	22 391,99
FH	102 030,66				20 144,00		81 886,66	22 191,09	53 774,14	50 303,61
SAJ	50 486,77				766,00		51 252,77	-	41 252,77	10 000,00
SAVS	43 433,50				3 306,00		40 127,50	-	34 453,59	5 673,91
sous-total CD (b)	271 564,23	4 755,99	-	6 180,50	37 907,00	-	244 593,72	112 735,58	-	131 858,14
sous-total Gestion Contrôlée (a+b) = A	244 092,82	75 893,43	326 947,26	18 622,50	48 018,00	78 690,88	50 661,49	190 652,55	-	139 991,06
ESAT BAPC	441 778,90						441 778,90			441 778,90
MEDIATION LOCATIVE	1 447,84						1 447,84			1 447,84
sous-total activités MS hors GC (c)	443 226,74	-	-	-	-	-	443 226,74	-	-	443 226,74
ASSOCIATION	197 023,35						197 023,35			197 023,35
CAMPUS	426,84						426,84			426,84
CUISINE CENTRALE	5 077,76						5 077,76			5 077,76
ETS 23-GRANIER	108 503,93						108 503,93			108 503,93
RETRAITEMENT COMPTA ADMIN	89 800,00						89 800,00			89 800,00
sous-total activités HORS MS (d)	399 978,20	-	-	-	-	-	399 978,20	-	-	399 978,20
sous-total Gestion NON Contrôlée (c+d) = B	843 204,94	-	-	-	-	-	843 204,94	-	-	843 204,94
TOTAL GENERAL (A+B)	599 112,12	75 893,43	326 947,26	18 622,50	48 018,00	78 690,88	893 866,43	190 652,55	-	703 213,88

5.2.2 Proposition d'affectation des résultats effectifs faite à l'Assemblée Générale

Ets	Résultat effectif cumulé à affecter	106852 réserve d'invest.	106855 réserve de couverture du BFR	106856 réserve de compensation des déficits	106857 réserve de compensation des chg d'amort.	11501 Aff RAN pour fin. de chg exploit.(+)	11503 RAN pour fin. de mesures exploit.	11590 RAN déductible	110/119 gestion NON contrôlée
ESAT BPAS	-					-		-	
CME	-					-		-	
FAM NOIRAY ARS	- 400 427,39					-		400 427,39	
FAM PARELLES ARS	- 71 139,07					-		71 139,07	
DIME	121 329,06					-	121 329,06	-	
DIME PCPE	-					-		-	
DIME UEMA	-					-		-	
MAS	- 143 355,23					-		143 355,23	
PAM73	117 659,64				20 000,00	97 659,64		-	
SESSAD MESANGES	-					-		-	
SIEGE	104 083,79	40 000,00				64 083,79		-	
sous-total ARS (a)	- 271 849,20	40 000,00	-	-	20 000,00	161 743,43	121 329,06	- 614 921,69	-
AIDE A LA VIE PARTAGEE	5 958,00					5 958,00		-	
FAM NOIRAY CD	-					-		-	
FAM PARELLES CD	37 530,63					37 530,63		-	
FDV	22 391,99			4 258,92		18 133,07		-	
FH	50 303,61					50 303,61		-	
SAJ	10 000,00			10 000,00		-		-	
SAVS	5 673,91			5 673,91		0,00		-	
sous-total CD (b)	131 858,14	-	-	19 932,83	-	111 925,31	-	-	-
Sous-total Gestion Contrôlée (a+b) = A	- 139 991,06	40 000,00	-	19 932,83	20 000,00	273 668,74	121 329,06	- 614 921,69	-
ESAT BAPC	441 778,90								441 778,90
MEDIATION LOCATIVE	1 447,84								1 447,84
sous-total activités MS hors GC (c)	443 226,74	-	-	-	-	-	-	-	443 226,74
ASSOCIATION	197 023,35								197 023,35
CAMPUS	426,84								426,84
CUISINE CENTRALE	5 077,76								5 077,76
ETS 23-GRANIER	108 503,93								108 503,93
RETRAITEMENT COMPTA ADMIN	89 800,00								89 800,00
sous-total activités HORS MS (d)	399 978,20	-	-	-	-	-	-	-	399 978,20
Sous-total Gestion NON Contrôlée (c+d) = B	843 204,94	-	-	-	-	-	-	-	843 204,94
TOTAL GENERAL (A+B)	703 213,88	40 000,00	-	19 932,83	20 000,00	273 668,74	121 329,06	- 614 921,69	843 204,94

5.3. Les provisions

Rubriques	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice consommées	Diminutions des reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	435 494	6 272	- 9 657	-	432 109
<i>Amortissements dérogatoires</i>	-	-	-	-	-
<i>Provision réglementée destinées à renforcer la couverture du BFR</i>	-	-	-	-	-
<i>Provision réglementée afférentes aux plus values nettes d'actif</i>	435 494	6 272	- 9 657	-	432 109
<i>Autres provisions réglementées</i>	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	514 200	-	- 89 800	-	424 400
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>	514 200	-	- 89 800	-	424 400
Provisions pour dépréciations	101 347	9 742	- 47 168	-	63 921
<i>Sur autres immobilisations financières</i>	-	-	-	-	-
<i>Sur stocks et en-cours</i>	-	-	-	-	-
<i>Sur comptes clients</i>	101 347	9 742	- 47 168	-	63 921
Total	1 051 041	16 014	- 146 625	-	920 430

(A)

(A)

(B)

Ventilation des dotations de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	9 742	-	6 272

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	- 136 968	-	- 9 657

Les litiges prud'homaux sont provisionnés à hauteur du risque estimé par notre avocat.

5.4. Les fonds reportés et fonds dédiés

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Informations relatives à l'effectif au 31/12

Ventilation des effectifs 2025			
Catégories de salariés	NB	ETP	% ETP
. Cadres	63	53,5	11%
. Agents de maîtrise et techniciens (personnel éducatif)	268	253,01	52%
. Personnel médical et paramédical	83	69,75	14%
. Employés et ouvriers			
- Administratifs	41	38,58	8%
- Services Généraux	70	63,81	13%
. Ouvriers handicapés	7	6,80	1%
TOTAL SALARIES	532	485,45	100%

Pour mémoire Travailleurs handicapés (Garantie de ressources)	257	235,04
--	-----	--------

Source : Bilan social 2025

TOTAL = 789 720,49

6.2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006 – 586 du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 90 783 €.

6.3. Commissaires aux comptes

Le montant en honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 55 K€ TTC (décret 2008-1487 du 31.12.08).

6.4. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Evènement majeur et inhabituel		
Changements de méthode comptable		
Correction d'erreur		
Dotations et reprises sur provisions règlementées	6 272	9 657
Total	6 272	9 657
Résultat		3 385

6.5. Cotisations et ventilation des produits

6.5.1 Les cotisations à l'APEI DE CHAMBERY

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association APEI DE CHAMBERY, les cotisations représentent 23 248 € en 2025.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

6.5.2 Ventilation des produits

Ventilation des produits	Exercice 2025	Répartition
Total produits	39 607 299	prod.exploitt
Produits d'exploitation	39 463 062	100,0%
Ventes de biens et prestations de services	5 353 127	13,6%
<i>Dont ventes de biens</i>		
<i>Dont prestations de services</i>	5 353 127	
Produits de tiers financeurs	30 290 190	
Concours publics et subventions d'exploitation		
Contributions financières des autorités de tarification	29 551 090	
<i>Dotations et produits de tarification</i>		
Produits à la charge de l'assurance maladie	17 895 983	45,3%
<i>Dont dotation Globale Commune CPOM</i>	17 643 381	
<i>Dont dotation complémentaire non reductible (CNR)</i>	252 601	
Produits à la charge du département	11 655 108	29,5%
<i>Dont dotation Globale Commune CPOM</i>	9 708 389	
<i>Dont dotation complémentaire non reductible (CNR)</i>	138 280	
<i>Dont facturation prix de journée</i>	1 808 438	
Autres		
Subvention d'exploitation	253 226	0,6%
Ressources liées à la générosité du public	265 963	0,7%
Autres contributions financières	219 910	0,6%
Reprises sur amort., dépréciations et provisions	136 968	0,3%
Utilisations des fonds dédiés	399 881	1,0%
Autres produits	3 259 649	8,3%
<i>Dont aide au poste des PA en ESAT</i>	3 177 975	
Cotisations Adhérents	23 248	0,1%
Produits financiers	134 580	
Produits exceptionnels	9 657	

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1. Les indemnités de départ à la retraite

La convention collective appliquée dans l'association (CCN 1966) prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de mise à la retraite s'élève à 2 175 K€.

Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (entre 65 et 67 ans, en fonction du taux de rotation faible des salariés et de la table de mortalité) d'un taux d'évolution des rémunérations de 1%, d'une actualisation au taux de 4%, d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux de charges patronales propre à chaque salarié sur la base des taux de 2025.

7.2. Engagements financiers

Engagements financiers	donnés	reçus
Cautions	-	11 541 996
Leg Assurance-vie		
Total	-	11 541 996

8. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT PRESENTES EN 2024

APEI DE CHAMBERY
BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				-
Frais de recherche et de développement	22 744	14 573	8 171	-
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	281 149	203 762	77 388	102 886
Autres immobilisations incorporelles			-	-
Immobilisations incorporelles en cours			-	5 471
Avances et acomptes			-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 371 706	415 252	956 454	1 022 155
Constructions	25 333 714	10 821 739	14 511 975	15 435 993
Installations techniques, mat. et outillage	4 515 965	3 595 094	920 872	1 121 450
Autres immobilisations corporelles	8 323 177	5 547 009	2 776 168	2 755 039
Immobilisations corporelles en cours	642 044		642 044	111 860
Avances et acomptes	257 695		257 695	101 321
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 488		15 488	32 796
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 828 979		4 828 979	4 828 979
Prêts	793 250		793 250	731 441
Autres immobilisations financières	15 069		15 069	14 586
Total I	46 400 980	20 597 428	25 803 552	26 263 976
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	96 110		96 110	102 568
Avances et acomptes versés sur commandes	50 472		50 472	31 912
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 405 174	101 347	1 303 827	1 746 819
Créances reçues par legs ou donations			-	-
Autres créances	1 011 948		1 011 948	802 603
Valeurs mobilières de placement			-	-
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 146 536		8 146 536	7 862 759
Charges constatées d'avance	130 605		130 605	162 028
Total II	10 840 846	101 347	10 739 499	10 708 690
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+(III+IV+V))	57 241 825	20 698 775	36 543 051	36 972 666

APEI DE CHAMBERY

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	535 963	535 963
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	6 055 216	6 109 447
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 809 211	4 863 441
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	9 126 930	7 878 350
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 311 056	- 250 307
Excédent ou déficit de l'exercice	67 867	1 194 351
Dont excédent ou déficit des activités sociales et et médico-sociales sous gestion contrôlée	575 734	- 114 979
Situation nette (sous total)	15 785 976	15 718 109
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 294 713	1 396 313
Provisions réglementées	435 494	421 522
Total I	17 516 183	17 535 944
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	15 488	32 796
Fonds dédiés	3 350 358	3 260 560
Total II	3 365 846	3 293 356
PROVISIONS		
Provisions pour risques	514 200	523 200
Provisions pour charges		
Total III	514 200	523 200
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 988 342	11 551 793
Emprunts et dettes financières diverses	6 520	6 520
Avances et acomptes reçus sur commandes	178 753	18 062
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 520 907	1 846 854
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 735 973	1 617 091
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	230 248	62 516
Autres dettes	309 997	320 284
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	176 081	197 045
Total IV	15 146 821	15 620 167
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	36 543 051	36 972 666

APEI DE CHAMBERY

COMPTE DE RESULTAT 2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	23 151	21 892
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	86	7 500
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	86	7 500
Ventes de prestations de service	5 252 113	5 117 062
dont parrainages		
dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales	4 965 573	4 823 260
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	29 185 929	27 978 645
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	29 027 180	27 759 250
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	44 881	45 802
Mécénats	6 770	185 971
Legs, donations et assurances-vie	17 308	
Contributions financières	100 156	81 364
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	56 658	44 574
Utilisations des fonds dédiés	276 184	341 601
Autres produits	3 143 554	3 071 201
Total I	38 106 789	36 895 612
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	271 754	253 433
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	369 865	354 473
Variation de matières premières et autres approvisionnements	6 458	53 038
Autres achats et charges externes	10 307 514	9 956 112
Aides financières	104 953	120 471
Impôts, taxes et versements assimilés	1 666 434	1 595 331
Salaires et traitements	16 846 180	16 153 514
Charges sociales	5 998 370	5 660 780
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 924 748	1 908 522
Dotations aux provisions	-	112 200
Reports en fonds dédiés	365 982	512 133
Autres charges	213 447	176 290
Total II	38 075 703	36 856 296
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	31 086	39 316
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	6 262	3 143
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	220 784	132 550
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	227 046	135 692
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	369 244	372 148
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	369 244	372 148
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 142 198	- 236 455
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 111 112	- 197 140
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	107 126	941 726
Sur opérations en capital	156 815	640 408
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	39 032	26 449
Total V	302 973	1 608 584
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	32 421	5 561
Sur opérations en capital	29 150	142 333
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 119	35 292
Total VI	75 690	183 186
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	227 283	1 425 397
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les sociétés (VIII)	48 304	33 907
Total des produits (I + III + V)	38 636 808	38 639 888
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	38 568 941	37 445 537
EXCEDENT OU DEFICIT	67 867	1 194 351
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	575 734	- 114 979
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	175	
Prestations en nature	9 180	10 491
Bénévolat	30 431	28 730
TOTAL	39 786	39 221
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	175	-
Prestations en nature	9 180	10 491
Personnel bénévole	30 431	28 730
TOTAL	39 786	39 221